



2015-01-007-DEEJ

nomenclature: 9.1.1

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2015

OBJET : CENTRES MUSICAUX RURAUX – AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE

EXCUSES

Mme DESTOUESSE	procuration à	M. GONZALES
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. POULAERT		
Mme DELAVENNE		
M. CLAVERIE		

SECRETARE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30



**2015-01-007-DEEJ - CENTRES MUSICAUX RURAUX – AVENANT AU
PROTCOLE D'ACCORD**

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Dans le cadre du Projet Éducatif Territorial Tarnosien, Monsieur le Maire rappelle l'importance de l'éveil musical dispensé par les Centres Musicaux Ruraux lors de leurs interventions en milieu scolaire et petite enfance.

Aussi, il présente les modifications du protocole d'accord entre la commune et les Centres Musicaux Ruraux constatant le changement de tarif heure/année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le code des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29

Vu le projet d'avenant,

DELIBERE

AUTORISE M. le Maire à signer le présent l'avenant avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux-Musicités relatif au protocole d'accord n°400312 COMMU portant à :

- 1760,75 € le tarif de l'heure-année d'enseignement musical, à compter du 01 janvier 2015.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 30 janvier 2015

Le Maire